



Fiches-conseils

Une mare au jardin

Les milieux humides sont extrêmement riches et complexes du point de vue biologique. Aménager une mare, c'est rendre notre jardin plus beau et agréable. En même temps, la mare sert de refuge aux organismes aquatiques. Bien conçue et bien entretenue, elle apporte vie et diversité !

Quelques règles sont cependant à respecter pour son installation et entretien.

Attention dans les jardins fréquentés par des enfants en bas âge : les risques de noyade, même dans une profondeur de quelques centimètres sont bien réels.

Comment créer une mare ?

Installation

Pour profiter du soleil la mare sera exposée au sud. Cependant, un massif assez haut de plantes aquatiques sera installé côté sud pour empêcher un réchauffement trop important de l'eau aux heures chaudes des journées d'été. La température de l'eau doit toujours se situer sous 26°C.

Il faut éviter d'installer la mare à proximité de grands arbres car la chute des feuilles provoque une forte augmentation du taux de matières organiques (phénomène d'eutrophisation). Les vents dominants venant du sud-ouest, les grands arbres devraient idéalement se trouver à 3 ou 4 mètres au nord de la mare.

On choisira de la creuser plutôt en périphérie du jardin, non loin d'une zone plus « sauvage » (par exemple à proximité d'une haie, d'une rocaille ou d'une zone non tondue qui constituera un refuge idéal pour la faune).

Dimensions

La taille de la mare dépend de la place disponible mais il faut prévoir minimum 2 ou 3 mètres carrés. La profondeur est fonction de la surface de la mare et doit atteindre au moins 80 cm à 1 m afin de conserver des zones d'eau libre dépourvues de végétation aquatique et de maintenir une certaine quantité d'eau à l'abri du gel. Les pentes doivent être douces (10 à 20%) afin de permettre aux animaux sauvages (oiseaux, mammifères, batraciens) ou domestiques qui se retrouvent dans la mare d'en sortir aisément.

Si vous n'avez que peu de place dans votre jardin et devez choisir entre pentes douces et grande profondeur, privilégiez les pentes douces.

Les matériaux d'étanchéité

Une fois délimité et creusé, le bassin doit être rendu étanche. Différents matériaux sont disponibles. Voici quelques balises pour choisir :

Argile

La manière la plus naturelle d'étanchéfier est d'utiliser de l'argile (terre glaise). La couche étanche doit être façonnée avec grand soin sur une épaisseur d'environ 20 cm à 30 cm. Avantages : faible coût, matériau naturel, facilité technique d'installation. Inconvénients : risque de fuites (racines, rongeurs...).

Béton

Avantages : très solide, bonne étanchéité, liberté des formes. Inconvénients : coûteux, gros travail, risque d'éclatement en cas de gel.

PVC

La feuille de PVC est le matériel d'étanchéité le plus usuel. Avantages : résistant, même au gel, souple, de pose aisée et de prix abordable. Inconvénients : la production et l'élimination du PVC sont à l'origine de sérieuses pollutions.

Caoutchouc butyle

Il offre les mêmes avantages que le PVC. Son coût est supérieur mais il est plus résistant.

Polyester

Résiste très bien au gel et aux déformations ; on peut marcher dessus sans problème. Il offre une étanchéité parfaite, une liberté des formes et peut être réparé. Attention, des substances toxiques sont dégagées pendant son installation. Le polyester nécessite une pose professionnelle.

Le remplissage

L'eau de pluie est idéale pour remplir la mare. A défaut, une eau de source ou l'eau du réseau conviennent aussi. Il faut patienter quelques jours avant d'effectuer les plantations pour que l'eau se réchauffe (et que, le cas échéant, le chlore de l'eau de distribution s'évapore).

Les plantations

Les plantes aquatiques doivent être installées dans une terre pauvre en matières nutritives ; le mieux est un mélange de sable abrasif et d'argile.

Pour créer un milieu aquatique refuge, choisissons des plantes d'origine régionale. De nombreux ouvrages spécialisés décrivent les espèces à planter.

Il est toutefois interdit de prélever des plantes dans les zones humides car elles sont protégées. Les plantes peuvent s'acheter chez des spécialistes ou s'obtenir auprès d'autres amateurs. Il faut veiller à respecter les profondeurs d'immersion de chaque végétal et à varier les différentes espèces (oxygénantes, flottantes, semi-aquatiques, de marais...).

Les végétaux aquatiques se plantent d'avril à septembre.

La faune

Tout comme pour les plantes, évitons les espèces exotiques. Avec un peu de patience, grenouilles, crapauds, tritons, salamandres coloniseront spontanément la mare s'il existe d'autres zones humides dans les environs (dans un rayon de 1 ou 2 kilomètres).

Attention, tous les batraciens sont protégés et ne peuvent pas être capturés dans la nature ni déplacés.

Les insectes arriveront par les airs : libellules, dytiques, gerris, éphémères, perles... Les escargots pourront être introduits en même temps que des plantes (pontes collées sur les feuilles).

On évitera d'y introduire des poissons (1 poisson par m³ d'eau). Les Koï et les carnassiers (perches...) sont à proscrire. Si la taille du bassin le permet, préférez des espèces omnivores sauvages comme les bouvières, épinoches, goujons, carassins,...

Même dans un environnement favorable, c'est une bonne idée de prévoir aux alentours de la mare des refuges pour l'hivernation des batraciens (tas de pierres, de tuiles, souches, piles de bois, branches, feuilles...). La proximité d'une prairie naturelle (fleurs sauvages) ou d'une haie sauvage (arbustes tels que le cornouiller, le fusain, le sureau, le noisetier, l'aubépine, l'églantier...) est un plus.

L'entretien de la mare

Les mares font souvent des « maladies de jeunesse » (turbidité prolongée, envahissement d'algues...) ; il faut attendre, parfois 2 ou 3 ans, pour qu'un équilibre biologique soit installé. Ensuite, il faut simplement veiller à limiter l'envahissement par les plantes comme les algues et retirer les feuilles mortes de la surface de l'eau. Si cela s'avère nécessaire, un curage permet d'enlever les matières organiques sédimentées.

Evidemment, l'utilisation de produits chimiques (engrais, pesticides, insecticides...) à proximité de la mare est à proscrire et on s'interdira tout traitement de l'eau (algicide par exemple).

Pour en savoir plus

Service Public de Wallonie (DGARNE – Service documentation) av. Prince de Liège 15 à 5100 Jambes - N° vert : 0800 11901

Brochure « Créer une mare naturelle dans son jardin » – Possibilité de commander sur le site <http://environnement.wallonie.be>

Réserves Naturelles - Natagora
rue Nanon 98 à 5000 Namur
Tél. : 081 390 720
E-mail : info@natagora.be
Site Internet : www.natagora.be

[Fiche-conseil : la mare naturelle : plantes conseillées](#) (PDF)

« La Mare », par Patrick Tallier, éditions Nature & Progrès Belgique, 2009 (2e édition). Prix : 10,80 - 78 pages

Nature & Progrès, rue de Dave 520 à 5100 Jambes, Tél 081 30 36 90
E-mail : natpro.webmaster@skynet.be, Site Internet : www.natpro.be

Campagne Eau des Amis de la Terre Belgique, Rue Nanon 98 - 5000 Namur. Permanence : du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Permanence téléphonique : du lundi au vendredi de 9h à 12h ; Tél. : 081 39 06 39

Site Internet : www.amisdelaterre.be

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Source URL: <https://ecoconso.be/content/une-mare-au-jardin>